

Informations concernant L'adhésion à la réciprocité URNE 2010

A compter de 2010, la réciprocité entre les départements du Nord-Est sera payante et concerne 14 départements dont le notre.

Les départements adhérents :

02 - 10 - 25 - 51 - 52 - 55 - 60 - 62 - 67 - 68 - 76 - 77- 80 - 88.

Ce qui change :

Pour pêcher dans les lots mis à disposition par les départements concernés, (domaine public ou privé, 1^{ière} ou 2^{ème} catégorie) le pêcheur devra s'acquitter d'une vignette à 15€.

Ce qui ne change pas :

- ✓ La pêche à une ligne sur l'ensemble du domaine public reste accessible à tout pêcheur ayant acquitté une cpma.
- ✓ Pour un pêcheur Bas Rhinois, dans le Bas Rhin, la pêche à 4 lignes reste gratuite, sur le domaine public.
- ✓ Pour le pêcheur Bas Rhinois, la pêche à 4 lignes dans les dépt : **54-57-68-08** , sur le domaine public, reste gratuite, et réciproquement.

La liste complète des parcours en réciprocité est disponible auprès de chaque fédération.

Parcours en réciprocité dans le 67 :

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie du domaine public fluvial :

Le Rhin.

Les tronçons de dérivation, dénommés Grand Canal d'Alsace.

Le plan d'eau de Plobsheim.

Le Koenigsgiessen, sur l'île de Marckolsheim.

Le Schaftheu, sur l'île de Rhinau.

Le Schollengiessen, sur l'île de Gerstheim ;

LeBauerngrundwasser, sur l'île du Rohrschollen ;

L'III.

Le canal de raccordement de Friesenheim

Le canal du Rhône au Rhin

Le canal du Rhône au Rhin déclassé

Le canal de la Marne au Rhin

Le canal des houillères

La Sarre

Domaine privé

Lac Achard (Strasbourg)

**Les cartes de pêche promotionnelles (femme, mineur 12-18 ans),
découverte (- 12 ans), journalière et vacances
ne sont pas concernées par cette cotisation**

Tableau récapitulatif

Origine de la carte de pêche	Lieu de pêche Domaine public	Vignette URNE 15€
67	67	NON
67	54-57-68-08	NON
67	Dpt en réciprocité URNE	OUI
54-57-68-08	67	NON
Dpt en réciprocité URNE	67	OUI